

*Initiatives parlementaires*

L'autre problème, c'est bien sûr le ralentissement général de l'économie. La demande étant moins forte, l'exploitation et la transformation ralentissent elles aussi. Un autre facteur important, c'est celui du manque d'efficacité des mesures incitatives relatives à l'exploration. La fiscalité actuelle ne répond pas aux véritables objectifs. Il faut donc la modifier, notamment au moyen d'actions accréditatives.

Dans le secteur minier, la majorité des intervenants que nous avons rencontrés lors des audiences du Comité permanent des ressources naturelles s'entendent pour dire que les mesures actuelles ne sont pas tellement efficaces. Elles n'atteignent pas non plus le but visé, soit celui de promouvoir l'exploration et la découverte de nouveaux gisements.

Selon certains intervenants, elles ne font que récompenser la performance de gros exploitants, malheureusement, qui peuvent ainsi déduire de leur impôt à payer certains frais d'exploitation. Un autre facteur à la non-efficacité des mesures fiscales actuelles, c'est évidemment le fouillis administratif causé par l'empiètement du fédéral dans un champ de juridiction exclusivement réservé aux provinces en vertu même de la Constitution.

La non-coordination des programmes a engendré, dans ce domaine comme dans bien d'autres, des pertes de temps incroyables, et cela réclame des énergies considérables pour les exploitants comme pour les producteurs. Lorsque vous devez courir constamment d'un niveau de gouvernement à l'autre pour obtenir des autorisations ou afin de vous conformer aux politiques en vigueur ou encore pour vous ajuster à des normes fiscales différentes pour chacun des gouvernements, tout ce temps que vous consacrez à comprendre et, surtout, à faire comprendre, n'est rien de très productif pour votre entreprise. Et ces pertes de temps causent des pertes considérables.

Nous, du Bloc québécois, souhaitons que, une fois pour toutes, la juridiction du Québec et des provinces en matière de ressources naturelles soit complètement reconnue par le fédéral. Que le fédéral laisse aux provinces la maîtrise d'oeuvre en matière de ressources naturelles et que, par sa fiscalité, notamment par des stimulants fiscaux dont les actions accréditées, il encourage réellement, en accord avec ces dernières, l'investissement dans l'exploration.

• (1410)

Je ne comprends pas cette attitude du gouvernement fédéral. Pourquoi vouloir à tout prix enlever au Québec et aux provinces la gestion de leurs ressources? Pourquoi vouloir tout le temps mettre sa patte là où il devrait la retirer? Pourquoi ne pas travailler avec elles au lieu de les concurrencer et avec notre argent en plus, avec nos impôts?

Pourquoi ne pas ajuster la fiscalité fédérale en accord avec les provinces afin de mieux répondre aux réels besoins de l'industrie? Et c'est ce qu'on demande. Serait-ce que comme certains ténors du fédéralisme l'affirment nous serions, nous du Québec et des provinces, incapables de faire le travail ou tout simplement de livrer la marchandise?

Pourtant non. Nous, Québécois et Québécoises, sommes fort capables de nous occuper nous-mêmes de nos ressources naturelles. Nos institutions sociales et politiques possèdent une longue tradition démocratique. Notre population est fortement scolarisée et nous avons une multitude de travailleurs et de travailleuses capables d'accomplir toutes les tâches reliées à l'exploration et à la transformation de nos ressources naturelles.

Nos ressources naturelles sont très abondantes. Le Québec a acquis au cours des ans la capacité d'agir selon sa volonté pour organiser son développement et nous soutenons fort bien notre industrie par notre fiscalité.

Des programmes fiscaux adaptés et l'utilisation des actions dites accréditatives ont permis au Québec de développer davantage plus d'un secteur économique, aussi bien dans le domaine culturel que dans d'autres domaines, dans ceux de la recherche et de la transformation.

Depuis trente ans, le Québec s'est transformé et on ne peut plus tolérer que nos ressources naturelles soient cédées pour une bouchée de pain, comme cela s'est déjà fait malheureusement dans le passé.

Par notre fiscalité nous avons encouragé les Québécois et les Québécoises à investir chez nous. L'expérience du développement du Nord québécois a laissé des traces indélébiles. La fermeture de villes et villages, l'abandon par l'industrie étrangère de régions complètes ne se reproduira plus, j'espère bien. Nos réussites à nous, Québécois et Québécoises, en matière de ressources naturelles ne sont certes plus dues aux investisseurs étrangers ni au fédéralisme.

Au contraire, elles sont le résultat de notre imagination, de nos initiatives, de nos actions, de notre créativité, de nos décisions, de nos efforts et à la volonté des Québécois et des Québécoises de prendre une part active dans leur propre économie.

Les mesures fiscales mises de l'avant par les gouvernements du Québec ont joué un très grand rôle et tout le Canada le reconnaît volontiers.

Ces mesures fiscales et nos réussites ont par surcroît diminué notre dépendance à l'égard de la finance étrangère. Pendant que dans le reste du Canada, le gouvernement fédéral quémandait des investissements étrangers afin de développer nos ressources naturelles, nous Québécois et Québécoises, nous nous prenions en main. Actuellement, les francophones québécois maîtrisent plus de la moitié des entreprises industrielles et commerciales établies au Québec. C'est remarquable. C'est presque le double d'il y a trente ans, alors qu'au Canada c'est l'effet contraire qui s'est produit.

Au cours des mêmes trente dernières années, de plus en plus d'entreprises canadiennes sont tombées aux mains d'investisseurs étrangers. Un pays qui laisse ses ressources naturelles exploitées par des étrangers est un pays qui ne s'appartient plus.

Pour conclure, je sais pertinemment qu'avec le gouvernement actuel, toutes ces demandes que je viens de faire n'obtiennent pas beaucoup d'écho. Le gouvernement qui est au pouvoir est, même s'il veut nous faire croire le contraire, très centralisateur.